

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton de Guillestre
Commune de CEILLAC

2026-84

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Le vingt-sept juillet deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le quinze juillet deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Séverine EYMARD, Yannick FOURNIER, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER, Romain MARROU.

Absent excusé : Denis RICHARD (Pouvoir à Yannick FOURNIER)

Absent :

Secrétaire de séance : Amélie FOURNIER

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENUS : 0

Objet : Travaux de voirie 2026

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Département a accordé une subvention de 20 000 € pour l'année 2026 lors de la commission permanente du 23 juin 2026.

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les lieux et affectations des crédits pour la voirie communale 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'opter pour des travaux de réfection de voirie Rue de la Mourière et Rue du Pic d'Assan.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Émile CHABRAND

